



## **SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES**

**PROCÈS-VERBAL** de la onzième réunion de la Sous-commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le mercredi 23 avril 2003 à 9 h 30, au local E-2300 du pavillon Alexandre-Taché.

**Confirmé le 28 mai 2003**

**Procès-verbal de la onzième réunion de la Sous-commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, tenue le mercredi 23 avril 2003 à 9 h 30, au local E-2300 du pavillon Alexandre-Taché.**

<b>MEMBRES</b>	<b>PRÉSENT</b>	<b>ABSENT</b>
Beaufils, Alain Professeur Département des sciences administratives		X
Coutu, Sylvain Professeur Département de psychoéducation et de psychologie	X	
Dallaire, François Chargé de cours Département d'études langagières		X
Gagnon, Serge Professeur Département de travail social et des sciences sociales	X	
Lequin, Jacques-André Professeur Département de relations industrielles	X	
Lussier, Madeleine Directrice Module des sciences comptables	X	
Pelletier, Daniel Doyen des études Décanat des études	X	
Sinclair, Francine Professeure Département des sciences de l'éducation		X
<b>OBSERVATEURS</b>		
Beaudoin, Michèle Adjointe à la gestion modulaire Décanat des études		X
Tessier, Pierre Directeur de la bibliothèque	X	
<b>INVITÉS</b>		
Laplante, Normand Directeur Département de relations industrielles		X
Paquet, Renaud Professeur Département de relations industrielles	X	
Gaudreault, Hélène Agente de recherche Décanat des études	X	
<b>SECRÉTAIRE</b>		
Fortin, Évelyne Agente de recherche Décanat des études	X	

Le président de la Sous-commission des études, monsieur Daniel Pelletier, doyen des études, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 9 h 35.

---

## **1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de monsieur Jacques-André Lequin appuyée par monsieur Serge Gagnon les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion:

- 2 - Période d'information et questions
  - 2.1 Droits d'auteur relatifs aux mémoires ou aux thèses
  - 2.2 Divers
- 3 - Adoption du procès-verbal de la dixième réunion de la SCE
  - 3.1 Adoption
  - 3.2 Affaires en découlant
- 4 - Projet de modification des programmes de Certificat d'initiation à la traduction professionnelle et de Certificat d'initiation à la rédaction professionnelle
- 5 - Projet de protocole d'entente fixant les modalités d'extension pour l'offre à l'Université du Québec en Outaouais du programme de Doctorat en relations industrielles de l'Université Laval
- 6 - Prochaine réunion
- 7 - Levée de l'assemblée

## **2 - PERIODE D'INFORMATION ET DE QUESTIONS**

### **2.1 Droits d'auteur relatifs aux mémoires ou aux thèses**

Monsieur Pierre Tessier, directeur de la bibliothèque expose quelques éléments clés relatifs aux droits d'auteur. Les droits d'auteur sont exclusivement de compétence fédérale et sont régis par la Loi sur le droit d'auteur. Au Québec, la société Copibec (Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction) gère les droits de reproduction des œuvres imprimées.

La règle générale appliquée actuellement à la reproduction de publications est qu'un maximum de 10% de l'œuvre peut être reproduit sans avoir à payer de droits d'auteur. Les mémoires et thèses ne sont toutefois pas considérés comme des publications. Plusieurs universités disposent de clauses d'autorisation de reproduction que l'étudiant peut signer lors du dépôt du mémoire ou de la thèse. Ces clauses incluent une autorisation de reproduction accordée à la Bibliothèque nationale du Canada de même qu'à UMI (University Microfilm), firme spécialisée, entre autres, dans la conservation de mémoires et de thèses.

Il serait bon que l'UQO élabore un document d'autorisation de ce type qui serait utilisé pour tous les programmes de cycles supérieurs. D'ici là, il vaudrait mieux communiquer avec chaque étudiant pour obtenir son autorisation avant de reproduire le document.

Le doyen propose que le décanat des études et la direction de la bibliothèque préparent un document d'autorisation de reproduction qui sera soumis à la Sous-commission.

### **2.2 Divers**

Le doyen fournit les informations suivantes :

#### Admissions

L'Université enregistre une hausse de 20% de ses admissions pour l'automne 2003.

#### Montant d'indexation du MEQ

Dans le cadre de l'«indexation du financement des établissements situés en région» du ministère de l'Éducation, l'UQO a reçu un montant de 525 000\$.

## **3- PROCES-VERBAL DE LA DIXIEME REUNION DE LA SCE**

### **3.1 Adoption**

Sur proposition de monsieur Serge Gagnon  
appuyée par monsieur Sylvain Coutu  
les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la dixième réunion.

### **3.2 Affaires en découlant**

Le projet de modification du Baccalauréat en travail social n'a pas été acheminé à la Commission des études pour sa réunion du 15 avril. Devant l'impossibilité d'entente entre le décanat et la direction du module du travail social quant aux modifications convenant aux recommandations de la Sous-commission, le doyen a avisé le directeur du module qu'il prenait en charge ce dossier et qu'il apporterait lesdites modifications. Le nouveau projet de modification sera soumis à la Commission des études du 13 mai.

#### **4 - PROJET DE MODIFICATION DES PROGRAMMES DE CERTIFICAT D'INITIATION A LA TRADUCTION PROFESSIONNELLE ET DE CERTIFICAT D'INITIATION A LA REDACTION PROFESSIONNELLE**

##### *Présentation du projet*

La modification à ces programmes consiste en l'ajout d'un examen d'admission permettant essentiellement de cibler les étudiants les plus faibles afin de les orienter vers un (des) cours de mise à niveau.

Les membres n'ont aucun commentaire ni recommandation à formuler pour ce dossier.

Après délibérations, sur proposition de madame Madeleine Lussier  
appuyée par monsieur Sylvain Coutu  
la résolution 11-SCE-34 est adoptée à l'unanimité.

#### **5 - PROJET DE PROTOCOLE D'ENTENTE FIXANT LES MODALITES D'EXTENSION POUR L'OFFRE A L'UNIVERSITE DU QUEBEC EN OUTAOUAIS DU PROGRAMME DE DOCTORAT EN RELATIONS INDUSTRIELLES DE L'UNIVERSITE LAVAL**

##### *Présentation du projet*

L'offre de ce programme vise l'élargissement des activités d'enseignement et de recherche dans le domaine des relations industrielles à l'UQO et se situe aussi dans le contexte d'accroissement de l'offre de programmes de cycles supérieurs, notamment ceux de troisième cycle.

##### *Commentaires des membres*

Le doyen et les membres soulignent la célérité et la qualité du travail de préparation du dossier de même que la qualité de sa présentation.

Une remarque d'ordre général s'appliquant à tout nouveau dossier de programme vise à faire préciser sur l'avis d'inscription quelles sont les implications budgétaires liées à l'ouverture et à l'implantation du nouveau programme. Le doyen convient de dorénavant inscrire la référence à la section pertinente du dossier de présentation.

Le questionnement des membres quant au programme porte sur les éléments suivants :

- compte tenu de la durée moyenne des études à la maîtrise en relations industrielles de cinq ans, est-ce réaliste de prévoir une durée de sept années pour le doctorat ?;
- au niveau de l'encadrement académique, il y aurait lieu de préciser quels sont les modes envisagés pour faciliter la réussite et limiter la durée des études ;
- le nombre de crédits de ce doctorat étant de 96 alors que notre régime des études prévoit un doctorat de 90 crédits, ce programme est-il défini comme doctorat continuum ? (réf. art. 4.3 et 4.4 du *Régime des études de cycles supérieurs*);
- la présentation du tableau d'information sur les effectifs étudiants devrait être modifiée de sorte à mettre en évidence ces effectifs ;

- selon le sondage effectué auprès d'étudiants et de diplômés de maîtrise, une grande proportion (60%) des personnes intéressées à faire le doctorat choisirait le domaine d'études «gestion des ressources humaines» alors que les ressources professorales y sont peu nombreuses. Pourra-t-on répondre à cette demande ?

Monsieur Renaud Paquet, professeur au département de relations industrielles, et madame Hélène Gaudreault, agente de recherche au décanat des études se joignent à la réunion à titre de promoteurs du dossier.

### ***Informations supplémentaires***

Les promoteurs répondent aux questions des membres :

- la durée maximale d'études est de sept ans. La durée moyenne à l'Université Laval est de 4 ans ; à l'UQO nous visons 5 ans ;
- le doctorat n'est pas du tout conçu comme doctorat continuum. Le grade de maîtrise est traditionnellement requis pour le doctorat en relations industrielles et il est d'ailleurs mentionné par l'Université Laval comme condition d'admission à ce programme ;
- l'effectif étudiant visé est de 3 ou 4 par année ; les étudiants de maîtrise actuels se disent fort intéressés à poursuivre au doctorat ;
- les ressources professorales devraient pouvoir répondre à la demande des étudiants si l'on considère que les domaines d'études sont moins segmentés qu'ils ne le paraissent et que les professeurs ont plusieurs sous-spécialités. De plus, la nouvelle ressource professorale prévue au département sera choisie entre autres en fonction de cette demande.

Les promoteurs rappellent aux membres que le programme de doctorat s'inscrit dans le développement logique du département et tout particulièrement dans le développement de la recherche. Par ailleurs, le protocole d'entente laisse une grande autonomie à l'UQO et les étudiants peuvent y faire la majorité de leur scolarité.

Les promoteurs quittent la réunion.

Les membres conviennent des recommandations suivantes:

### ***Recommandations***

- déterminer quels sont les modes d'accompagnement des étudiants pour favoriser la réussite et restreindre la durée des études ;
- le doyen vérifiera si le nombre de 96 crédits est possible dans le cadre de notre réglementation et s'il y a lieu de demander une dérogation ;
- modifier la présentation du tableau sur les effectifs étudiants de sorte à mettre en évidence ces effectifs ; faire la conciliation entre les données du Bureau des études institutionnelles et celles du rapport d'évaluation de la maîtrise ;
- ajouter l'information quant à l'impact sur les ressources professorales de la projection des effectifs selon le domaine d'études choisi.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Sylvain Coutu appuyée par madame Madeleine Lussier la résolution 11-SCE-35 est adoptée à l'unanimité.

## **6 - PROCHAINE REUNION**

La Sous-commission des études se réunira à nouveau le 28 mai.

## **7 - LEVEE DE LA REUNION**

Sur proposition de monsieur Jacques-André Lequin  
appuyée par madame Madeleine Lussier  
les membres conviennent de lever la réunion à 11 h 20.

\*\* Document original signé

---

Le président

---

La secrétaire par intérim